




Prise en charge partielle de la carte Imagine R
FORMULAIRE A DEPOSER AVANT LE 30 NOVEMBRE 2019
Toute demande après cette date ne sera pas prise en compte

Collégien de Quincy-Voisins: un remboursement partiel de **50 €** sera fait par le C.C.A.S. **(les familles doivent fournir un RIB et le double du contrat Imagine R ou l'attestation du contrat imagine R et un certificat de scolarité).**

Nom et prénom du responsable légal

Nom et prénom du bénéficiaire de la carte

Adresse

.....


Copie du contrat Imagine R (visé de l'établissement)
Ou attestation du contrat imagine R et un certificat de scolarité
RIB

Date et signature :